

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—États-Unis, \$3.50.
Tout semestre commencé se paie en entier.
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. X.

No. 31.

Prix du numéro, 7 centims.—Annonces, la ligne, 10 centims.
Toute communication doit être affranchie.
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

JEUDI, 31 JUILLET 1879

AVIS IMPORTANTS

L'Opinion Publique est publiée par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND-DESBARATS, à ses bureaux, Nos. 5 et 7, rue Bleury, Montréal.

Le prix d'abonnement pour ceux qui paient d'avance, ou dans le cours des trois premiers mois, est de TROIS PIASTRES par année pour le Canada et TROIS PIASTRES ET DEMIE pour les États-Unis; mais on exige de ceux qui ne se conforment pas à cette règle \$3.25 par année s'ils ne paient qu'au bout de six mois, et \$3.50 s'ils ne règlent qu'à la fin de l'année.

Les lettres d'abonnements ou traitant d'autres affaires doivent être adressées à G.-B. BURLAND, Gérant, ou : "Au Gérant de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Adresser les correspondances littéraires : "Au Rédacteur de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Lorsqu'on veut obtenir des exemplaires extra du journal, le prix de ces exemplaires, en estampilles ou autres valeurs, doit accompagner la demande.

Nos abonnés à Montréal sont priés de nous faire connaître toute irrégularité dans le service du journal.

SOMMAIRE

Notre prime. — Les démissions, par L.-O. David. — L'emprunt fédéral, par A. G. — L'empire, par A. G. — Chronique américaine, par Anthony Ralph. — L'Australie, par A. G. — Nos gravures. — Ça et là. — Nouvelles étrangères. — Un supplice, par Gaston E. Labat. — Crémazie. — Un procès célèbre. — Poésie : Le prince impérial, par M. J. A. Poisson. — Un drame sur la Seine, par F. du Boisgobey (suite). — Derniers chants. — Retour à la paix. — Les échecs. — Le jeu de dames. — Prix du marché de détail de Montréal.

GRAVURES : Tadousac; "In memoriam"; Cabinet de travail du prince impérial à Chislehurst; Exécution de Solowief, auteur de l'attentat contre la vie du Czar de Russie; Départ de la Jeannette de San-Francisco pour les régions arctiques.

NOTRE PRIME

Notre magnifique prime est maintenant prête à être livrée à ceux qui y ont droit. C'est une grande et belle gravure représentant le bonheur domestique, ou Monsieur, Madame et Bébé, comme disait Gustave Droz; sujet simple et vieux, mais toujours beau, surtout lorsqu'il inspire un véritable artiste.

C'est un tableau où le bonheur domestique apparaît sous des couleurs si charmantes, qu'il va opérer une véritable révolution parmi les malheureux qui n'ont pas eu le courage encore de contracter mariage. Les vieux garçons ne pourront pas le contempler sans prendre la résolution de laisser les froides régions du célibat où ils cherchent vainement le bonheur.

Que de gens, de filles surtout, intéressés à répandre cette gravure en augmentant le nombre de nos abonnés! Vraiment, on devrait s'associer, s'organiser comme pour la colonisation ou la propagation de la foi, afin de faire pénétrer partout notre journal avec sa prime salutaire. Nos abonnés, dans tous les cas, s'empresseront de payer ce qu'ils doivent dans le but de satisfaire à un devoir et d'obtenir une si belle gravure, dont la vue domptera les maris les plus fougueux et calmera les femmes les plus acariâtres.

Auront droit à cette prime tous les abonnés actuels dont l'abonnement sera payé jusqu'au 1er janvier 1880, et les nouveaux abonnés qui paieront six mois d'avance.

LES DÉMISSIONS

Nous disions, la semaine dernière, que les hommes raisonnables appartenant à nos deux partis devaient empêcher qu'à Ottawa comme à Québec, on mette le patronage public à la merci des violences, des haines et de l'esprit de parti. De tout temps on a pris plaisir à prôner la supériorité de nos institutions politiques sur celles des États-Unis et à répéter qu'une des raisons de cette supériorité était la stabilité des fonctions publiques. Il n'y a pas un homme politique, pas un journal qui n'ait de temps à autre dénoncé le changement fréquent des fonctionnaires publics comme une source de dangers, d'injustices et de démoralisation. "Comment espérer avoir, disait-on, des employés fidèles et uniquement préoccupés des intérêts du service public, dans un pays où ils sont exposés d'un moment à l'autre à être jetés sur le pavé? Comment croire que, pour garder leurs amis au pouvoir et mettre leur famille à l'abri du besoin, ils ne feront pas des choses répréhensibles? La tentation sera grande dans tous les cas, et il n'est pas sage de les exposer à cette tentation."

Il n'y a pas de doute que c'est à la stabilité des fonctions que la France et l'Angleterre doivent, en grande partie, l'efficacité et l'honorabilité de leur administration publique. Et si, aux États-Unis, on a tant d'abus, si on a tant d'exemples de malversation, c'est que celui qui y occupe un emploi public, sachant qu'il peut le perdre d'un moment à l'autre, cherche à en tirer tout le profit possible pendant qu'il en jouit. Aussi, comme on cherche les emplois où l'on peut faire de l'argent dans le plus court délai! Comme on les obtient à prix d'argent!

Les abus d'un pareil système ne seraient pas moindres dans notre pays; ils seraient peut-être plus grands; car on est moins riche et l'employé public qui perd sa situation a moins les moyens de vivre autrement. Inutile d'insister et d'apporter des arguments à l'appui d'opinions que tout le monde partage. Il est clair que dans un pays où les fonctionnaires publics changent avec les partis, le service public est fatalement voué à l'incapacité, à la malversation, à la démoralisation. A quoi serviront toutes les enquêtes qu'on a faites, tous les systèmes qu'on a discutés depuis quelques années pour augmenter l'efficacité des fonctionnaires, si on continue de marcher dans la voie fatale où on est entré? A quoi serviront tous ces beaux discours et ces écrits sans nombre sur l'excellence de nos institutions politiques? On s'en moquera, et dans un temps où le peuple est trop porté déjà à comparer la situation financière des États-Unis avec la nôtre, on le verra plus que jamais regarder par-dessus les barrières qui le séparent de nos voisins.

Qu'on mette à la retraite les fonctionnaires devenus trop vieux, qu'on destitue, après enquête, les incapables ou les coupables et qu'on remplisse tous les emplois vacants par des amis politiques, qu'on en crée lorsque c'est nécessaire ou utile, tout cela est permis. Les abus même qu'on pourrait commettre en exerçant ce patronage, ne sont rien comparés au mal qu'on fait en destituant, sans raison valable, de pauvres employés chargés de famille et

devenus souvent incapables de faire vivre autrement leurs familles.

Voici un homme qui, depuis dix ans, est au service du gouvernement; il a toujours fait son devoir, il s'est attaché à ses fonctions, et il s'est privé souvent, n'ayant qu'un misérable salaire, dans l'espérance qu'un jour on reconnaîtra son mérite et on fera son sort meilleur. Pauvre homme! Au lieu de le promouvoir, un matin, sans l'avoir prévu, on lui annonce qu'on n'a plus besoin de lui.

On n'a pas le droit de briser ainsi l'avenir d'un homme, l'existence de toute une famille.

Et on choisit pour exercer ces rigueurs, précisément le temps où des milliers et des milliers de pères de famille, poussés par le besoin, demandent des situations au gouvernement! Mais que veut-on qu'il fasse, lui, ce pauvre employé, qui depuis longtemps a rompu toutes relations avec le monde des affaires et n'a songé qu'à se mettre en état de rempîr, le reste de sa vie, les devoirs de son emploi?

Est-ce qu'il n'y a pas assez de misères, assez de pleurs pour qu'on ne les augmente pas d'une manière aussi cruelle, simplement pour satisfaire de mesquins intérêts, de coupables ambitions, ou récompenser des services plus ou moins louables?

Qu'on décrète qu'à l'avenir, tout employé qui se sera mêlé activement de politique sera destitué; personne ne se plaindra d'une mesure qui aurait pour effet d'assurer l'efficacité du service public, et les employés seront contents de conquérir à ce prix la permanence et la stabilité de leurs fonctions. La plupart même, qui souvent ne se mêlent de politique que pour obliger un ami ou dans l'espérance d'améliorer leur sort, regarderaient une telle mesure comme une protection.

Mais qu'il soit aussi compris et décidé que celui qui fera son devoir sera récompensé au lieu d'être puni, promu au lieu d'être destitué brutalement et injustement.

L.-O. DAVID.

L'EMPRUNT FÉDÉRAL

L'emprunt que le gouvernement fédéral vient de négocier en Angleterre fait le sujet des commentaires de la presse. Chose assez rare, aucun journal ne l'a critiqué. Cette générosité fait honneur à la presse de l'opposition. Il faut reconnaître aussi que cette importante négociation s'est faite dans des conditions de bonheur absolument extraordinaires. Le ministre des finances a réussi à placer sur le marché de Londres des bons canadiens pour une somme de quinze millions. Cet emprunt, remboursable à vingt-neuf ans, a été couvert avec un excédant de plus d'un demi-million. Une partie (\$1,500,000) a été souscrite au pair, et le reste à 95, avec intérêt à 4. Un pareil succès est sans précédent dans notre histoire financière. Le dernier emprunt avait été fait à 90. C'est la première fois que le Canada place des bons non garantis au pair. Cela nous met, sous le rapport du crédit, au quatrième rang parmi les gouvernements. Trois états souverains seulement, l'Angleterre, la France et les États-Unis, passent avant nous. Cela vaut la peine qu'on y songe.

Le gouvernement se propose de consacrer la moitié de la somme au rachat d'une dette courante à 6 pour cent. Il profitera ainsi de la hausse de notre crédit pour réduire l'intérêt de deux pour cent, ce qui épargnera au trésor une dépense annuelle de \$120,000. C'est le système qui a été suivi dans ces dernières années par les États-Unis, à mesure que leur crédit, presque anéanti par la guerre civile, s'est mis à grandir.

A. G.

L'EMPIRE

Voilà le prince Jérôme-Napoléon pleinement réconcilié avec l'impératrice Eugénie. Il est aussi reconnu comme chef, et comme héritier de l'Empire, par la très-grande majorité du parti bonapartiste; et les trainards ne tarderont pas, sans doute, à rejoindre la majorité. Le prince Victor, le seul espoir des dissidents et le protégé de Paul de Cassagnac, a d'ailleurs déclaré formellement qu'il ne consentirait pour rien au monde à se substituer à son père. Désormais, il n'y a plus d'incertitude, et la position est nettement définie. Le parti bonapartiste ne peut qu'y gagner de la force. Il n'y a rien comme les situations tranchées.

Le prince Napoléon est, malgré tout, un chef plus sérieux que ne l'était le pauvre enfant qu'il remplace, bien que moins digne. Il est bien vrai qu'il inspire une véritable répugnance au plus grand nombre, mais enfin il promet de s'amender, et le fait que l'impératrice Eugénie et la princesse Clotilde l'appuient est une garantie pour les catholiques, que le nouveau prétendant effraie avec raison. On a bien pardonné à Napoléon III d'avoir combattu, pendant sa jeunesse, dans les rangs des condottieri, contre les soldats du pape. Et puis, la réconciliation du prince avec la veuve de Napoléon III peut valoir aux bonapartistes l'appui de l'Angleterre—ce qui n'est pas à dédaigner; et ses accointances avec les républicains lui rendront à lui-même plus accessibles les routes qui mènent aux coups d'état. D'ici qu'il arrive au trône, il est inoffensif; et quand il ceindra la couronne, il sera assez âgé pour n'avoir plus le temps de faire beaucoup de mal.

En tout cas, *il est l'empereur* pour les vrais bonapartistes. Ils n'ont pas à choisir. C'est ce qu'ont bien compris les sénateurs et députés du parti, qui se sont réunis chez M. Rouher, le 21, et qui ont proclamé, presque à l'unanimité, le prince Napoléon héritier de l'Empire. Une fraction des membres ayant d'abord voulu exiger de lui des garanties et des engagements, la majorité repoussa cette suggestion et décida que le principe pur et simple de l'hérédité devait prévaloir. C'était aussi habile que sensé.

La crise est ainsi terminée. Si l'Empire se rétablit, le prince Jérôme-Napoléon renouera la chaîne interrompue des empereurs sous le nom de Napoléon IV. On sait que le prince impérial ne prit jamais le titre d'empereur, après la mort de son père à Chislehurst. Il n'a pas été dans le cas du roi de Rome qui fut proclamé sous le nom de Napoléon II, en 1815, après la résignation de Napoléon Ier, et régna effectivement quelques heures.

Le futur empereur a fort bien joué ses